

LA VIE ECONOMIQUE

- [Climat, Syrie, chômage... les principales annonces de Macron sur France 2](#)
- [La France a créé 44 500 emplois salariés au 3e trimestre](#)
- [Emploi : Ces secteurs qui vont recruter à tour de bras début 2018](#)
- [Le Smic augmentera de 1,24 % au 1er janvier](#)
- [De nombreux millionnaires parmi les membres du gouvernement](#)
- [Les députés pourront se faire rembourser 1 200 euros par mois de loyer à Paris](#)
- [Aéroports de Paris, Française des Jeux, Engie... Les cessions d'actifs du gouvernement se précisent](#)
- [Progression de près de 6 % du marché automobile européen en novembre](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Les prix des médicaments vendus sans ordonnance ont progressé en un an de 4,3 %](#)

FISCALITE

- [L'Assemblée rétablit l'impôt sur la fortune immobilière](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Le Cab condamné à requalifier un ancien chauffeur en salarié, jurisprudence en vue...](#)
- [Bercy assigne Amazon pour ses clauses pratiquées avec les vendeurs](#)
- [Emploi : 1 000 jobs à la SNCF](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Val-de-Marne. L'Haÿ-les-Roses accueille la plus grande centrale photovoltaïque sur toiture d'Ile-de-France](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Climat, Syrie, chômage... les principales annonces de Macron sur France 2

Le 17/12/17, le **président Macron** s'est exprimé sur France 2. Il a abordé divers sujets, dont la guerre contre l'Etat islamique en Syrie (qui sera « gagnée d'ici mi, fin février »), le problème du climat (en fermant « *durant ce quinquennat toutes les centrales thermiques et à charbon* », tout en défendant le nucléaire), l'audiovisuel public (appelant une grande réforme, arguant que « *les jeunes regardent de moins en moins la télévision. Ils vont la regarder sur leur smartphone, sur leur tablette. [...] On doit reposer les bases* »), et le chômage. Sur ce dernier sujet, le chef de l'Etat a déclaré : « *Les décisions que nous avons prises n'ont pas d'impact immédiat, il faut compter deux ans. [...] Sur le chômage, j'ai pris mes responsabilités, j'ai fait la réforme la plus importante que la France a évitée depuis vingt ans* ». Cette dernière remarque fait référence à la réforme du code du travail. Pour Emmanuel Macron, il faut compter aussi sur les 10 milliards de baisses de fiscalité qui concernent les ménages et les entreprises. Selon lui, les réformes doivent être faites dès le début du quinquennat, de manière à obtenir des résultats. Enfin, il a évoqué la réforme « *très importante* » de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'Assurance chômage. Les textes devraient être votés au printemps pour une application à l'été-automne 2018.

http://www.lemonde.fr/emmanuel-macron/article/2017/12/17/ce-qu-il-faut-retenir-de-l-interview-d-emmanuel-macron-sur-france-2_5231119_5008430.html

(Source : www.lemonde.fr du 17/12/2017, avec AFP)

● La France a créé 44 500 emplois salariés au 3e trimestre

Le 12/12/17, l'**Insee** a annoncé qu'au troisième trimestre, l'Hexagone avait créé 44 500 nouveaux postes (+ 0,2 %). Il y a eu, pour détailler, 49 900 créations de postes dans le privé (+ 0,3 %) contre 5 400 destructions dans le public (- 0,1 %). C'est le douzième trimestre consécutif de créations nettes d'emplois salariés enregistrés par la France. L'Insee note toutefois un certain fléchissement puisque les sept trimestres précédents comptaient plus de 50 000 créations nettes d'emplois. **Les secteurs qui ont créés de l'emploi** : les services marchands (+ 36 400 emplois, + 0,3 %), l'intérim (+ 10 900, + 1,5 %), la construction (+ 1 700, + 0,1 %), l'agriculture (+ 700, + 0,2 %). **Les secteurs qui ont détruits des emplois** : l'industrie (- 2 800 emplois, - 0,1 %), les services non marchands (- 2 400, - 0,0 %), le public (- 5 400 postes, - 0,1 %). Signalons que, toujours d'après l'Insee, entre début 2015 et mi-2016, le taux de retour à l'emploi des demandeurs inscrits à Pôle emploi est en amélioration. **Pour Pôle emploi**, la cause de ce résultat est due à « *l'amélioration de la situation du marché du travail* ». **L'Insee** : « *On est dans une période conjoncturelle plus favorable, mais cela ne suffit pas à expliquer toute la hausse du taux de retour à l'emploi. On constate également une amélioration de l'efficacité de Pôle emploi, [notamment grâce à la] personnalisation de l'accompagnement dispensé aux demandeurs d'emploi* ».

http://www.cnewsmatin.fr/france/2017-12-12/la-france-cree-44500-emplois-salaries-au-3e-trimestre-770157?elst_newsletter=20171212-13_770157

(Source : www.cnewsmatin.fr du 12/12/2017, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Emploi : Ces secteurs qui vont recruter à tour de bras début 2018

D'après le baromètre **ManpowerGroup** publié le 12/12/17, les prévisions d'embauche au premier trimestre 2018 sont positives. A une majorité « écrasante », les entreprises interrogées ont répondu qu'elles ne réduiraient pas leur masse salariale. 88 % des chefs d'entreprises prévoient une stabilisation de leurs effectifs, 5 % une augmentation de leurs recrutements. **Les perspectives selon la taille des entreprises** : les grands groupes (+ 19 %), les moyennes entreprises (+ 11 %) ; ce qui devrait avoir un effet positif sur l'activité et, par conséquent, le recrutement des petites entreprises sous-traitantes. **Les secteurs où les embauches devraient être importantes** : la construction, les activités financières, l'assurance, l'immobilier, les services aux entreprises, l'agriculture-forêt-chasse-pêche, les industries extractives, les services publics (malgré les coupes gouvernementales), l'hôtellerie-restauration. **Les secteurs où les embauches devraient baisser** : le transport et la logistique, le commerce, la production et la distribution d'électricité de gaz et d'eau. 42 pays ont été étudiés par ManpowerGroup, la France se situe dans les dernières positions.

Devant l'Autriche et l'Italie, et à égalité avec la Belgique. Derrière la Suisse (+ 3 %), le Royaume-Uni (+ 4 %), les Pays-Bas (+ 4 %), les Etats-Unis (+ 19 %), l'Inde (+ 22 %), le Japon (+ 24 %), Taïwan (+ 25 %).

[https://www.challenges.fr/emploi/marche-de-l-emploi/emploi-ces-secteurs-qui-vont-recruter-a-tour-de-bras-au-premier-trimestre-2018-selon-manpowergroup_519326#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20171212](https://www.challenges.fr/emploi/marche-de-l-emploi/emploi-ces-secteurs-qui-vont-recruter-a-tour-de-bras-au-premier-trimestre-2018-selon-manpowergroup_519326#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20171212)

(Source : www.challenges.fr du 12/12/2017, Marion Perroud)

● **Le Smic augmentera de 1,24 % au 1er janvier**

Le 15/12/17, le ministère du Travail a déclaré que le Smic allait être revalorisé, sans coup de pouce, de 1,24 %. Il passera de 9,76 euros brut de l'heure à 9,88 (soit, avec les baisses de cotisations salariales, 7,83 euros net). Le Smic mensuel se situera à 1 498,47 euros brut pour un temps plein (1 188 euros net). Date d'effet : le 01/01/2018.

http://www.cnewsmatin.fr/france/2017-12-15/le-smic-augmentera-de-124-au-1er-janvier-771080?elst_newsletter=20171215-18_771080

(Source : www.cnewsmatin.fr du 15/12/2017n, avec AFP)

● **De nombreux millionnaires parmi les membres du gouvernement**

Le 15/12/17, la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique), a publié les déclarations de patrimoine des 32 membres du gouvernement d'Edouard Philippe, tous sauf les secrétaires d'Etat nommés le 24/11/17, soit Olivier Dussopt et Delphine Gény-Stéphann dont le patrimoine sera connu plus tard, étant donné que leurs fonctions sont récentes. Il y a une douzaine de millionnaires dans ce gouvernement. En numéro 1, vient Muriel Penicaud, ministre du Travail (7,5 millions d'euros, regroupant des biens immobiliers, des valeurs mobilières comme des assurances-vie, etc.). En n°2, vient Nicolas Hulot, ministre de l'Ecologie (7,2 millions d'euros, en biens immobiliers, en droits d'auteur et royalties générés par les produits dérivés Ushuïa via la société Eole). Edouard Philippe, le premier ministre, a déclaré un patrimoine d'une valeur de 1,7 million d'euros (en biens immobiliers et valeurs mobilières). Le moins riche des ministres est celui de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, avec un patrimoine déclaré de moins de 50 000 euros. Trois ministres ont été priés, à la demande de la HATVP, de revoir leur déclaration de patrimoine à la hausse. Il s'agit de Nathalie Loiseau, ministre des Affaires européennes, (qui a dû rajouter 400 000 euros pour un patrimoine total de 2 millions d'euros), de Nicole Belloubet, garde des Sceaux, (qui a dû rajouter 336 000 euros pour un patrimoine total de 1 million d'euros) et de Nicolas Hulot (qui a dû rajouter 157 000 euros).

http://www.lemonde.fr/gouvernement-philippe/article/2017/12/16/de-nombreux-millionnaires-parmi-le-gouvernement_5230633_5129180.html

(Source : www.lemonde.fr du 16/12/2017, Cédric Pietralunga et Anne Michel)

● **Les députés pourront se faire rembourser 1 200 euros par mois de loyer à Paris**

D'après le journal l'Opinion, les députés pourront, à dater du 01/01/18, « louer un logement dont le loyer sera pris en charge par le budget de l'Assemblée nationale à une hauteur aujourd'hui estimée à 1 200 euros par mois ». Florian Bachelier, questeur à l'Assemblée nationale, a expliqué qu'il s'agissait là d'un moyen d'améliorer les conditions de vie et les conditions de travail des députés, tout en étant une solution moins coûteuse que l'hôtel ou la résidence pour le budget de l'Assemblée. Aujourd'hui, 250 députés sur 577 disposent d'un bureau « avec possibilité de couchage ». Le budget mensuel hôtellerie d'un député qui n'est pas dans cette situation revient à 3 200 euros. Enfin, une mesure a été prise concernant les frais de taxi et de VTC ; ces derniers seront désormais pris en charge en France comme à l'étranger, au lieu d'être réservés comme actuellement, aux déplacements à Paris et dans les trois départements de la petite couronne.

http://www.cnewsmatin.fr/monde/2017-12-15/les-deputes-pourront-se-faire-rembourser-1200-euros-par-mois-de-loyer-paris-771077?elst_newsletter=20171215-18_771077

(Source : www.cnewsmatin.fr du 15/12/2017, Maxime cochard)

[Retour au sommaire](#)

● **Aéroports de Paris, Française des Jeux, Engie... Les cessions d'actifs du gouvernement se précisent**

D'après le journal Les Echos du 18/12/17, le gouvernement a précisé ses intentions de cessions d'actifs : une concession de très longue durée (de 50 à 100 ans, par prolongation ou mise en concurrence) pour les aéroports de Paris (ADP), maintien dans le capital de la FDJ (Française des jeux, à hauteur de 25 % à 30 % contre 72 % actuellement), vente de titres Engie. Ces cessions d'actifs devraient ensuite alimenter un fonds de 10 milliards d'euros, « dont les produits doivent financer à hauteur d'environ 200 millions par an des investissements dans des secteurs innovants ».

[https://www.challenges.fr/france/aeroports-de-paris-francaise-des-jeux-engie-les-cessions-d-actifs-du-gouvernement-se-precisent_520791#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20171218](https://www.challenges.fr/france/aeroports-de-paris-francaise-des-jeux-engie-les-cessions-d-actifs-du-gouvernement-se-precisent_520791#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20171218)

(Source : www.challenges.fr du 18/12/2017, avec Reuters)

● **Progression de près de 6 % du marché automobile européen en novembre**

Le 14/12/17, l'ACEA (association des constructeurs européens d'automobiles) a annoncé que le marché automobile européen avait continué d'être en croissance en novembre, notamment grâce au fait que novembre 2017 comptait un jour ouvré de plus que novembre 2016. A 1 258 220 immatriculations, la hausse en Europe est de 5,8 % (contre 5,9 % en octobre). Par pays : l'Espagne arrive en tête (+ 12,4 %), suivie de la France (+ 10,3 %), l'Allemagne (+ 9,4 %), l'Italie (+ 6,8 %). Le Royaume-Uni connaît, lui, sa huitième contraction mensuelle (- 11,2 %). Les constructeurs français : 01)- **PSA** se porte plus que bien (+ 79,6 % par rapport à novembre 2016, et + 24,2 % sur 11 mois). La croissance de **Renault** est de 9,5 % en novembre, de 6,6 % sur 12 mois.

<https://www.usinenouvelle.com/article/progression-de-pres-de-6-du-marche-automobile-europeen-en-novembre.N627498>

(Source : www.usinenouvelle.com du 14/12/2017, pour Reuters, William Exbrayat pour le service français, édité par Marc Joanny)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Les prix des médicaments vendus sans ordonnance ont progressé en un an de 4,3 %**

Le 12/12/17, le baromètre annuel de l'observatoire **Familles rurales** a été publié. Il révèle que le prix des médicaments vendus sans ordonnance a subi une hausse de 4,3 % sur un an, « alors que l'inflation n'était que de 1,1 % ». **Le baromètre** : « Un produit d'usage fréquent tel que l'Activir, utilisé contre l'herpès, a vu son prix moyen baisser de 7,1 % en 2016 puis s'envoler de 9,8 % cette année. Le Dacryum, solution de lavage oculaire, coûte 9,6 % de plus que l'an dernier. Dans certains endroits, il se trouve à 1,95 euros la boîte et dans d'autres à... 8,50 euros. Soit 3,4 fois plus cher ». Seul le prix de deux produits a baissé : celui de l'Imodium (- 2,2 %) et le Strepils (- 1 %). Les variations de prix sont plus importantes « dans les officines ». Mais l'achat sur Internet, s'il est globalement moins onéreux, reste « moins intéressant » à cause des frais de port.

http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2017/12/12/les-prix-des-medicaments-vendus-sans-ordonnance-ont-progresse-en-un-an-de-4-3_5228233_1656968.html

(Source : www.lemonde.fr du 12/12/2017)

FISCALITE

● **L'Assemblée rétablit l'impôt sur la fortune immobilière**

Le 15/12/17, l'Assemblée nationale a rétabli l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) qu'avait supprimé le Sénat. Pourquoi ? Parce que, d'après la droite, « le mode de calcul de ce nouvel impôt, qui doit remplacer l'ISF, est "un mensonge d'Etat" ». **Eric Woerth** (LR), président de la Commission des finances : « Certaines personnes verront leur patrimoine immobilier plus taxé qu'auparavant, contrairement à ce qu'avait promis le gouvernement. Le calcul de l'IFI est un mensonge d'Etat ». **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des finances, a rejeté l'accusation de mensonge d'Etat, arguant que, s'il y avait moins de possibilités de déductions, ce n'était pas une question de mensonge mais de cohérence.

[Retour au sommaire](#)

http://www.lemonde.fr/gouvernement-philippe/article/2017/12/16/l-assemblee-retablit-l-impot-sur-la-fortune-immobiliere_5230608_5129180.html

(Sources : www.lemonde.fr du 16/12/2017)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Le Cab condamné à requalifier un ancien chauffeur en salarié, jurisprudence en vue...

Le 13/12/17, la Cour d'appel de Paris a confirmé, selon le site d'information Globaliz Now, la décision prise en première instance par les prud'hommes, en requalifiant un ancien chauffeur de la plateforme VTC Le Cab en salarié. La raison : le chauffeur a été licencié par Le Cab pour « *manquement sur une obligation de connexion à la plateforme à certains créneaux horaires* ». La Cour d'appel a estimé, comme les prud'hommes, que cette « *contrainte caractérisait une relation de type salarié et non pas de travailleur indépendant* ». Une décision qui pourrait faire jurisprudence et entraînerait la requalification de tous les contrats de chauffeurs VTC en contrats salariés. Un hic : la loi Grandguillaume de décembre 2016 interdit toute relation exclusive entre un chauffeur et une plateforme VTC. C'est pourquoi beaucoup de chauffeurs utilisent plusieurs plateformes. Si jurisprudence il y avait, la difficulté serait alors de déterminer auprès de quelle plateforme le chauffeur pourrait revendiquer le statut de salarié.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/le-cab-condamne-a-requalifier-un-ancien-chauffeur-en-salarie-jurisprudence-en-vue-761803.html#xtor=EPR-2-\[I-actu-du-jour\]-20171215](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/le-cab-condamne-a-requalifier-un-ancien-chauffeur-en-salarie-jurisprudence-en-vue-761803.html#xtor=EPR-2-[I-actu-du-jour]-20171215)

(Source : www.latribune.fr du 15/12/2017, Nabil Bourassi)

● Bercy assigne Amazon pour ses clauses pratiquées avec les vendeurs

Ce sont les services de la Répression des fraudes (DGCCRF) qui ont assigné Amazon devant le tribunal de commerce de Paris, après une enquête de deux ans. Pourquoi ? « *Déséquilibre significatif dans les relations commerciales* » avec les entreprises qui vendent sur sa place de marché en France ». Ainsi, Amazon impose aux 10 000 sociétés françaises qui œuvrent sur son site des clauses telles que des modifications de contrats unilatérales, des prises en charge de tous les problèmes de livraisons, la possibilité pour Amazon de suspendre le contrat à tout moment, etc. ; clauses qui peuvent entraîner des faillites. La DGCCRF demande une amende de 10 millions d'euros. A l'heure où est écrit cet article, Amazon n'avait pas publié de commentaire.

[https://www.challenges.fr/media/gafa/bercy-assigne-amazon-en-justice-pour-pratiques-abusives_520825#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20171218](https://www.challenges.fr/media/gafa/bercy-assigne-amazon-en-justice-pour-pratiques-abusives_520825#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20171218)

(Source : www.challenges.fr du 18/12/2017, avec Reuters)

● Emploi : 1 000 jobs à la SNCF

En 2018, la SNCF va recruter 1 000 conducteurs de trains, principalement en Île-de-France, sur les lignes RER et Transilien. Tous les candidats retenus suivront une formation rémunérée d'un an.

[http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/emploi-1-000-jobs-a-la-sncf-18-12-2017-7460679.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---\\${ id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/emploi-1-000-jobs-a-la-sncf-18-12-2017-7460679.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 18/12/2017)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Val-de-Marne. L'Haÿ-les-Roses accueille la plus grande centrale photovoltaïque sur toiture d'Île-de-France

Le 14/12/17, Eau de Paris a inauguré la plus grande centrale photovoltaïque sur toiture d'Île-de-France. Cette centrale est installée à l'Haÿ-les-Roses dans le Val-de-Marne et comprend 11 800 m² de panneaux solaires, pour une production annuelle de 1 600 Mwh. Cette production sera injectée dans le réseau local, ce qui couvrira les besoins en électricité de 500 foyers dès 2018.

<https://www.usinenouvelle.com/article/l-hay-les-roses-accueille-la-plus-grande-centrale-photovoltaïque-sur-toiture-d-ile-de-france.N627813>

(Sources : www.usinenouvelle.com du 14/12/2017, Patrick Désavie)

Le.crible vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Prochain numéro le 16 janvier 2018

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr